



## **BUDGET PRIMITIF 2025 - RAPPORT EXPLICATIF**

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du conseil municipal du 17 février 2025, il vous est désormais demandé de vous prononcer sur le projet de budget primitif 2025 de la Ville (budget principal uniquement, les deux budgets annexes ayant été clôturés sur recommandation de la Chambre Régionale des Comptes au 31 décembre 2024).



# 1. PRESENTATION DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2025 ET DE SES GRANDS EQUILIBRES

## QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2025 ?

Dans un contexte économique et géopolitique mondial tendu, et alors que les équilibres politiques et budgétaires sont plus qu'incertains au niveau national, le rôle d'acteur de proximité joué par les collectivités locales n'a jamais été autant d'actualité. **La Ville de Talence se place dans cette dynamique depuis de nombreuses années et renforce son action auprès des plus fragiles, tout en continuant à investir pour l'aménagement du territoire et l'amélioration de ses infrastructures.**

Pour l'élaboration de ce budget primitif 2025, **s'appuyant sur une gestion financière rigoureuse**, la Ville retient les hypothèses suivantes :

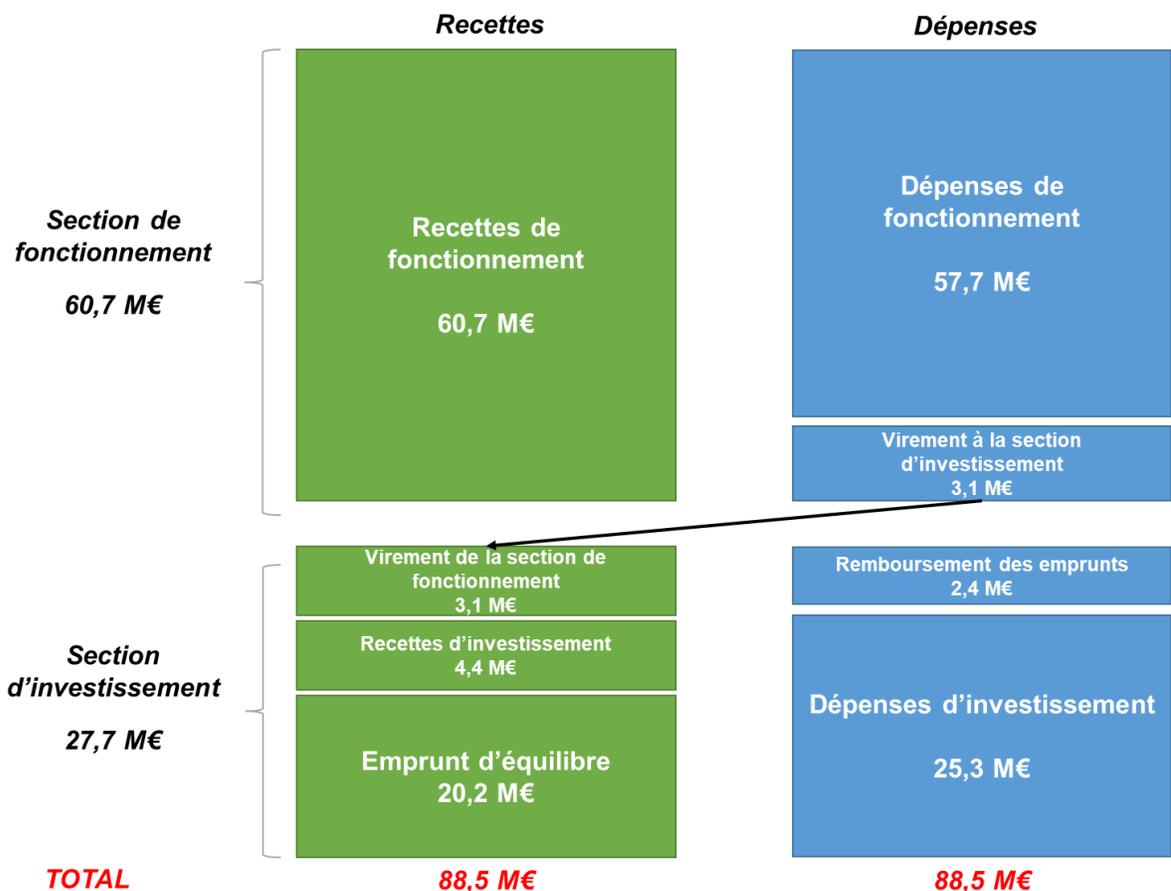
- **Ne pas augmenter les taux d'imposition, pour la dixième année consécutive ;**
- **Maintenir le soutien financier au secteur associatif et au CCAS ;**
- **Maîtriser au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement, pour préserver le niveau d'épargne ;**
- **Poursuivre son ambitieux programme d'investissement, tout en s'interrogeant sur le calendrier et/ou le programme de certains projets.**

Au budget primitif 2025, les dynamiques des recettes et dépenses de fonctionnement ralentiront nettement, mais seront relativement similaires, **permettant de stabiliser les soldes d'épargne**. Ce maintien de l'autofinancement, obtenu tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages et le niveau de service rendu, constitue un élément indispensable pour que la Ville poursuive son programme d'investissement sans s'endetter trop lourdement.

**L'effort supplémentaire engagé l'année dernière en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique est maintenu, notamment sur les groupes scolaires (cours et bâtiments). Avec l'éducation, continuent également à être priorités des secteurs tels que l'environnement, le cadre de vie et le vivre-ensemble.**

Plus précisément, l'exercice 2025 sera marqué par **les travaux du Grand Peixotto-Margaut (bâtiments et jardins) et le début de ceux de la réhabilitation du Château des Arts**. Pour les autres projets, il s'agira essentiellement de finaliser les études, notamment pour la nouvelle cuisine centrale, le groupe scolaire Camus ou encore la salle de diffusion et le planétarium.

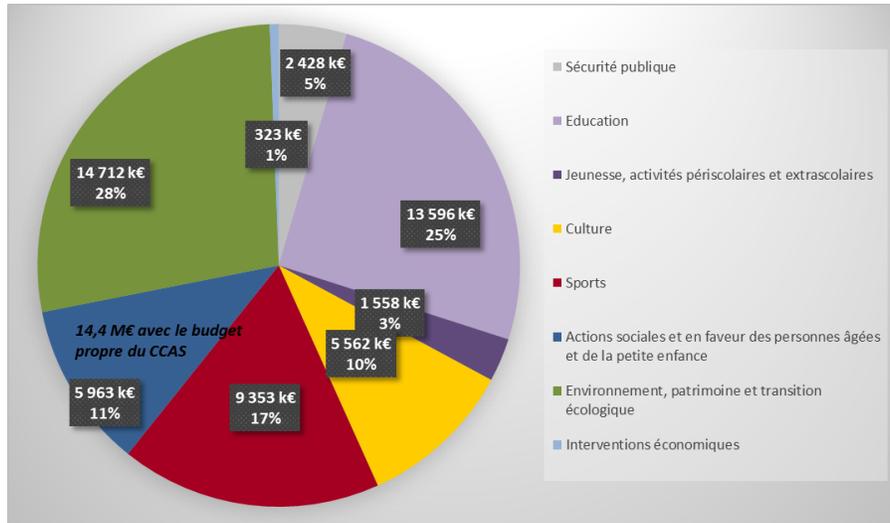
Comme l'année passée, étant donné que le vote du budget primitif 2025 intervient avant l'adoption du compte administratif 2024, les résultats et restes à réaliser constatés seront repris ultérieurement. **Le total des crédits ouverts (n'intégrant donc pas les restes à réaliser) est de 88,5 M€ pour l'année 2025.**



Entre les budgets primitifs 2024 et 2025, les crédits ouverts sont en augmentation, sous l'effet de la hausse de ceux inscrits en section d'investissement (avec la réalisation notamment des travaux du Grand Peixotto-Margaut et du Château des Arts). A noter que les dépenses et recettes de la section de fonctionnement évoluent dans des proportions bien moins importantes qu'en 2023 et 2024.

	BP 2024	PROJET BP 2025	Evo. BP 2024/2025
FONCTIONNEMENT	59 729 k€	60 738 k€	1,7%
INVESTISSEMENT	20 755 k€	27 726 k€	33,6%
<b>TOTAL</b>	<b>80 484 k€</b>	<b>88 464 k€</b>	<b>9,9%</b>

En termes de répartition de ces crédits (hors administration générale), **l'action en faveur des plus jeunes concentre la majorité des dépenses. Priorité des priorités de la Ville de Talence, le fonctionnement, l'entretien et la réhabilitation de nos écoles nécessitent un budget d'environ 13,6 M€ pour l'exercice 2025, porté à plus de 15 M€ si on y ajoute les activités périscolaires et extrascolaires.**



Même si le nombre d'enfants scolarisés dans nos écoles tend à diminuer (sous l'effet de l'évolution démographique), leur nombre reste important et sera compris entre 2 500 et 2 600 pour la prochaine rentrée scolaire. A cette heure-ci, aucune fermeture de classe n'est envisagée, au contraire, il est même prévu d'en ouvrir sur certains groupes scolaires. Pour rappel, à Talence, il y a 8 écoles maternelles, 6 écoles élémentaires et 2 écoles primaires, pour environ 250 agents qui accompagnent au quotidien les enfants dans leurs apprentissages. A travers les lignes directrices de son PEDT (Projet Educatif De Territoire) qui fera l'objet d'un renouvellement en 2025, la Ville souhaite maintenir et renforcer ses actions favorisant le développement de la complémentarité et la cohérence des différents temps de l'enfant ainsi que le maintien d'activités éducatives de qualité. Elle souhaite également accentuer son action pour l'accueil de tous les publics par le maintien d'une tarification modulée selon les ressources et par l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques pour lequel une chargée de mission Inclusion Enfance a récemment été recrutée.

Sur cette mandature, pour répondre à la demande des familles, la Ville a aussi ouvert 5 centres de loisirs, en plus de l'accueil proposé depuis de nombreuses années par Ludiloisirs (association subventionnée à hauteur de 360 k€). Les 18 accueils périscolaires sont aussi très largement fréquentés (plus de 1 800 enfants inscrits). Pour les adolescents et jeunes adultes, la Ville peut compter sur son Espace infos jeunes, ainsi que le CAJ (Centre Animation Jeunesse) et les centres sociaux.

En termes d'investissement, après la réhabilitation du groupe scolaire Lapie, une autre démarrera en 2025 sur le groupe scolaire Camus. Se poursuivra aussi l'opération « plan cours d'école », ainsi que les études pour la construction de la nouvelle cuisine centrale.

En lien très étroit avec la communauté éducative, la cuisine centrale actuelle fournit chaque jour environ 2 800 repas, en liaison chaude, avec une part de produits bio qui ne cesse d'augmenter pour atteindre aujourd'hui plus de 30 %.

Second poste de dépenses pour le budget de la Ville, **les crédits affectés à la préservation de l'environnement et de notre cadre de vie, à l'entretien du patrimoine et à la transition écologique ont quasiment doublé entre 2024 et 2025, passant de 8 M€ à près de 15 M€.** L'année 2025 sera notamment marquée par la poursuite des travaux du Grand Peixotto-Margaut (réhabilitation des châteaux, aménagement et liaison des jardins, création d'une guinguette) et la réouverture de la gare de Talence - Médoquine. L'aménagement et la végétalisation des 7 places publiques se poursuivent et de nouveaux espaces ont été intégrés à la démarche (parc Triaire, square de la Scierie, parc Haut Brion). Sur l'ensemble de ces questions, ce sont aussi et surtout plus de 100 agents affectés au centre technique municipal (CTM), au service environnement et paysages, à la voirie et aux bâtiments, qui participent à la définition des projets et à la réalisation des travaux de sobriété énergétique, à l'entretien du patrimoine, à la végétalisation de la Ville et à l'installation de nouvelles aires de jeux multigénérationnelles. Sur ces derniers points, un effort particulier a déjà été fait par les services. Cet effort sera renouvelé en 2025 pour rendre toujours plus agréable à vivre nos espaces publics dans une perspective d'adaptation aux évolutions climatiques.

**Viennent ensuite le sport et la culture.** Pour faire fonctionner tous nos équipements (stade nautique, stades et salles, forum, médiathèques...), proposer des animations, faire vivre nos associations et lancer d'autres projets d'investissement (notamment dans le domaine culturel pour cette mandature), **ce sont près de 15 M€ de crédits qu'il est nécessaire d'inscrire au budget primitif 2025 (9,4 M€ pour le sport et 5,6 M€ pour la culture).** Environ 180 agents y travaillent au quotidien et 37 associations sportives et culturelles sont financées par la Ville (pour un peu plus de 1 M€). Dans ce secteur, après le sport (réhabilitation du stade nautique, skatepark et pumptrack, couverture d'un terrain de tennis et de deux terrains de padels, construction du Gamma, du dojo et réhabilitation du stade Pierre Paul Bernard...), les projets sont désormais axés sur la culture. Outre la réhabilitation du Château des Arts (qui accueillera l'ensemble des activités culturelles proposées par la Ville, dont l'école municipale de musique et de danse), il est prévu de poursuivre sur l'année 2025 les études pour la construction d'une salle de diffusion et la création d'un planétarium.

**Face aux différentes crises subies ces dernières années, l'action sociale reste enfin un pilier de l'action de la municipalité.** Avec un budget global en forte augmentation (de 12,4 M€ à 14,4 M€ entre celui de la Ville et celui du CCAS), l'accompagnement de la Ville aux côtés des plus fragiles d'entre nous est une priorité constante. Les augmentations de la subvention annuelle de la Ville au profit du CCAS sur les dernières années en attestent.

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Subvention totale</b>	<b>3 850 000 €</b>	<b>4 050 000 €</b>	<b>4 700 000 €</b>	<b>4 100 000 €</b>	<b>4 100 000 €</b>
<i>dont CAF (par le biais du CEJ)</i>	630 000 €	630 000 €	0 €	0 €	0 €
<i>dont participation nette de la Ville</i>	<b>3 220 000 €</b>	<b>3 420 000 €</b>	<b>4 700 000 €</b>	<b>4 100 000 €</b>	<b>4 100 000 €</b>

*La Ville avait voté en 2023 une subvention exceptionnelle de 450 000 € face aux difficultés de trésorerie du CCAS.*

## 2. UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT MAITRISEE PERMETTANT LE MAINTIEN DE L'AUTOFINANCEMENT

### QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2025 ?

Dans un contexte incertain et complexe, **la Ville de Talence fait le choix, pour la dixième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition.**

Par ailleurs, **tout en maintenant le soutien financier au secteur associatif et au CCAS ainsi que le niveau de service rendu, l'évolution des dépenses de fonctionnement est maîtrisée, permettant de préserver le niveau d'épargne.**

Au budget primitif 2025, les dynamiques des recettes et dépenses de fonctionnement ralentissent en effet nettement (en deçà de 2 %). Le virement à la section d'investissement reste ainsi au même niveau qu'en 2024, voire en légère augmentation, pour s'établir à un peu plus de 3 M€.

#### 2.1 Des dépenses de fonctionnement dont la croissance ralentit nettement en 2025

En raison notamment d'une forte inflation, aux budgets primitifs 2023 et 2024, les dépenses réelles de fonctionnement progressaient de manière importante, respectivement de 10,3 % et 4,6 %.

En 2024, c'était en effet un peu plus de 2 M€ de charges supplémentaires qui pesaient sur la section de fonctionnement de la Ville, avec :

- **L'ouverture sur une année pleine du stade nautique** : +0,3 M€ de charges courantes et +0,3 M€ de charges de personnel ;
- **La nouvelle revalorisation de la rémunération du personnel** : +1,0 M€ (dont l'augmentation du point d'indice sur une année pleine et l'ajout de 5 points sur toutes les grilles indiciaires) ;
- **Des créations de poste pour améliorer l'offre de services publics** : +0,6 M€ ;
- **Un soutien financier renforcé renouvelé au secteur associatif et au CCAS** ;
- **Des charges financières nouvelles** liées à la remontée des taux et à l'emprunt de 5 M€ contracté sur l'exercice 2023 : +0,3 M€.

En dehors de quelques baisses de prix (notamment de l'énergie), ces coûts intégrés aux budgets 2023 et 2024 (et actions correspondantes) sont bien entendu repris dans le budget 2025.

Néanmoins, entre la décélération de l'inflation, la maîtrise de nos consommations énergétiques et la gestion rigoureuse demandée aux services, **la progression des dépenses réelles de fonctionnement ralentit nettement et est de 1,6 % en 2025.**

Elles s'établissent au budget primitif 2025 à 57 678 k€ (contre 56 752 k€ au BP 2024) :

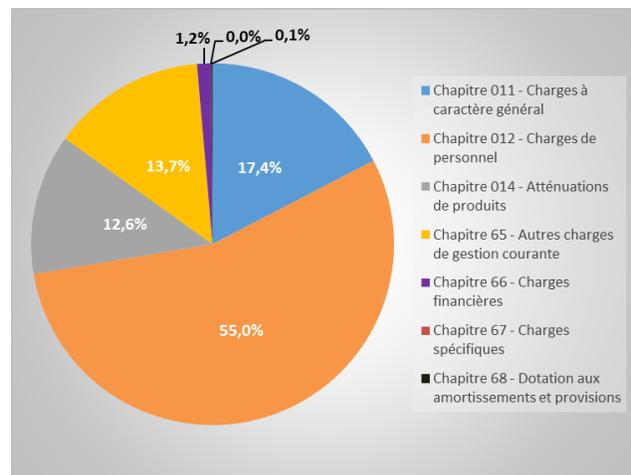
	BP 2024	PROJET BP 2025	Evo. BP 2024/2025
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>59 729 k€</b>	<b>60 738 k€</b>	<b>1,7%</b>
Chapitre 011 - Charges à caractère général	10 007 k€	10 019 k€	0,1%
Chapitre 012 - Charges de personnel	30 211 k€	31 711 k€	5,0%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 178 k€	7 251 k€	1,0%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	8 343 k€	7 905 k€	-5,3%
Chapitre 66 - Charges financières	966 k€	706 k€	-27,0%
Chapitre 67 - Charges spécifiques	14 k€	15 k€	3,6%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	31 k€	72 k€	130,8%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	768 k€	827 k€	7,7%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	2 209 k€	2 233 k€	1,1%
<b>soit dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>56 752 k€</b>	<b>57 678 k€</b>	<b>1,6%</b>
<b>soit dépenses imprévues</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>so</b>
<b>soit dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 977 k€</b>	<b>3 060 k€</b>	<b>2,8%</b>

Le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 a entraîné quelques modifications d'imputations comptables, notamment entre les chapitres 65 et 67, expliquant ainsi que les crédits inscrits au sein de ce dernier soient désormais quasiment nuls.

Sur l'exercice 2025, il est projeté que **les recettes de fonctionnement progressent dans des proportions comparables (+1,7 %)**, pour atteindre (y compris opérations d'ordre) 60 738 k€. La Ville de Talence dégage ainsi au BP 2025 **un virement à la section d'investissement (opérations d'ordre) de 3 060 k€, soit un montant en légère hausse (+2,8 %) par rapport à celui de l'année précédente**. Ce virement se décompose ainsi :

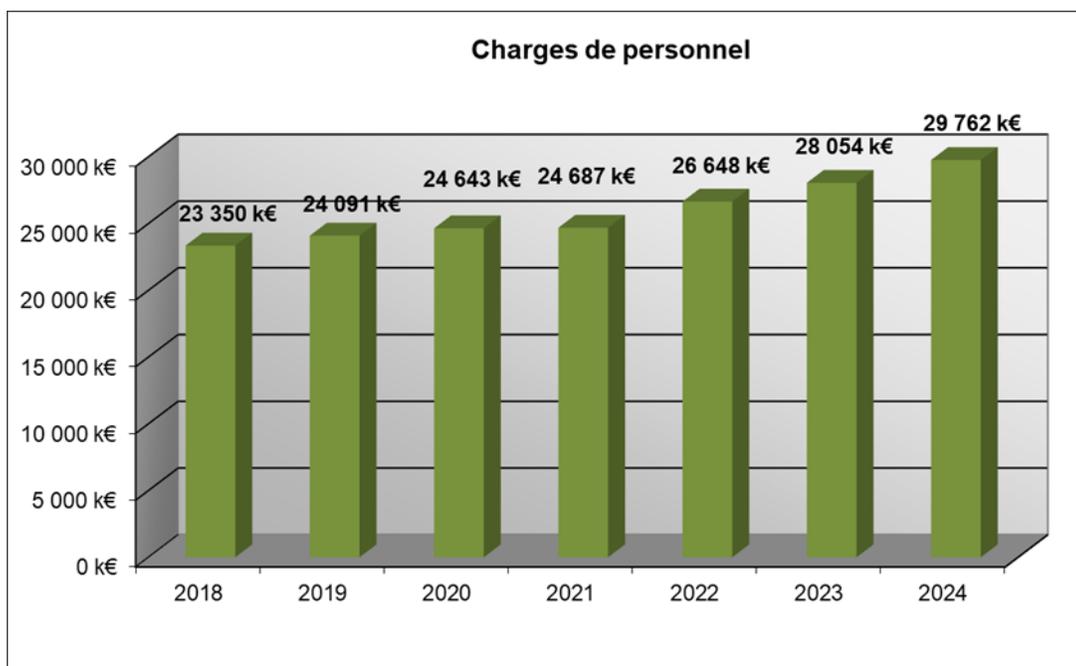
- Virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 827 k€
- Dotation aux amortissements (chapitre 042 – opérations d'ordre) : 2 233 k€

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement au sein des différents chapitres reste très comparable à celle de l'année précédente, même s'il convient de souligner la part qui tend à progresser des charges de personnel. Ces dernières en constituent désormais 55 % (contre 53,2 % au BP 2024). Viennent ensuite les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante (principalement les subventions versées aux associations et au CCAS) et les atténuations de produits (versements à Bordeaux Métropole, notamment dans le cadre de la mutualisation du service informatique).



## Chapitre 012 – Charges de personnel

Tandis que la Ville avait réussi à contenir l'évolution de sa masse salariale jusqu'en 2021, son montant progresse de manière plus importante (notamment sous l'effet des différentes mesures prises par l'Etat) sur les trois derniers exercices :



**C'est sur l'exercice 2022 que cette augmentation a été la plus conséquente (+7,9 %, soit +2,0 M€), en raison notamment :**

- De la hausse de 3,5 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 : +0,5 M€ ;
- De la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au 1<sup>er</sup> février 2022 : +0,35 M€ ;
- De la revalorisation du Smic et des grilles de catégorie C : +0,3 M€ ;
- Du versement de la prime inflation : +0,1 M€.

**En 2023, les charges de personnel étaient encore en hausse (+2,8 %),** pour atteindre un peu plus de 28 M€. On explique en grande partie cette évolution par l'application des mesures salariales (dont la revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 1,5 % du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires et l'augmentation du Smic). Par ailleurs, outre la réouverture en août 2023 du stade nautique (recrutement de maîtres-nageurs, de personnel technique, d'entretien et d'accueil...), la municipalité a aussi renforcé ses effectifs dans certains secteurs jugés comme prioritaires :

- La sécurité et tranquillité publique avec des créations de poste au sein de la police municipale et de la surveillance de la voie publique ;
- L'accueil et l'encadrement des enfants en dehors du temps scolaire ;
- L'entretien et la maintenance de nos bâtiments communaux, notamment pour accentuer notre expertise en matière de sobriété énergétique.

**Dans la continuité de ces deux années, les charges du personnel sont en hausse de 6,1 % sur l'exercice 2024 (soit +1,7 M€). Elles s'élèvent à 29,8 M€.** Tandis que les effectifs restent globalement stables, cette augmentation est liée aux revalorisations salariales nationales ainsi qu'à l'action de la collectivité en faveur du pouvoir d'achat de ses agents :

- Mise en œuvre des mesures salariales sur une année complète, comprenant la revalorisation du point d'indice (0,35 M€), la refonte des grilles indiciaires (0,1 M€) et l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents (0,35 M€) ;
- Versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (0,17 M€) ainsi que l'attribution de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) à tous les contractuels de droit public à compter du mois de décembre (0,03 M€) ;
- Financement des heures supplémentaires liées aux élections législatives imprévues (0,08 M€).

Le fonctionnement en année pleine du nouveau Stade Nautique Henri Deschamps (SNHD) a par ailleurs généré une charge supplémentaire de l'ordre de 0,3 M€.

En parallèle de ces facteurs collectifs, les évolutions individuelles de carrière, telles que les prises d'échelon, les promotions au sein de la Commission Administrative Paritaire (CAP), ou encore les évolutions suite à la réussite de concours ou examens professionnels, impactent à la hausse la masse salariale mais font partie des leviers nécessaires à une politique RH dynamique.

**Au budget primitif 2025, dans un contexte financier complexe, il est tout de même prévu une augmentation des charges de personnel (+5,0 %, soit +1 500 k€). Elles s'élèvent à 31 711 k€ (contre 30 211 k€ au BP 2024).**

Cette évolution de la masse salariale s'inscrit finalement dans la continuité des deux années précédentes avec des mesures nationales qui vont impacter à nouveau les dépenses RH de la collectivité mais surtout le choix de poursuivre les efforts en faveur du pouvoir d'achat de ses agents ainsi que leur protection sociale malgré un contexte budgétaire globalement contraint :

- L'augmentation des charges patronales CNRACL, dont le taux va passer de 31,65 % à 34,65 %, représentant une hausse estimée à 0,4 M€ ;
- La participation de l'employeur à la prévoyance, à hauteur de 0,15 M€ ;
- La participation de l'employeur pour les titres-restaurant, d'un montant de 0,15 M€ ;
- L'application du RIFSEEP à l'ensemble des agents contractuels, pour un montant de 0,375 M€.

Parallèlement, comme chaque année, les charges de personnel évolueront en fonction du GVT (Glissement vieillissement technicité) et de l'évolution des carrières individuelles.

Dans le contexte budgétaire national actuel et à venir, la collectivité va s'attacher en 2025 à contraindre ses dépenses en particulier en poursuivant ses efforts de maîtrise de son effectif total.

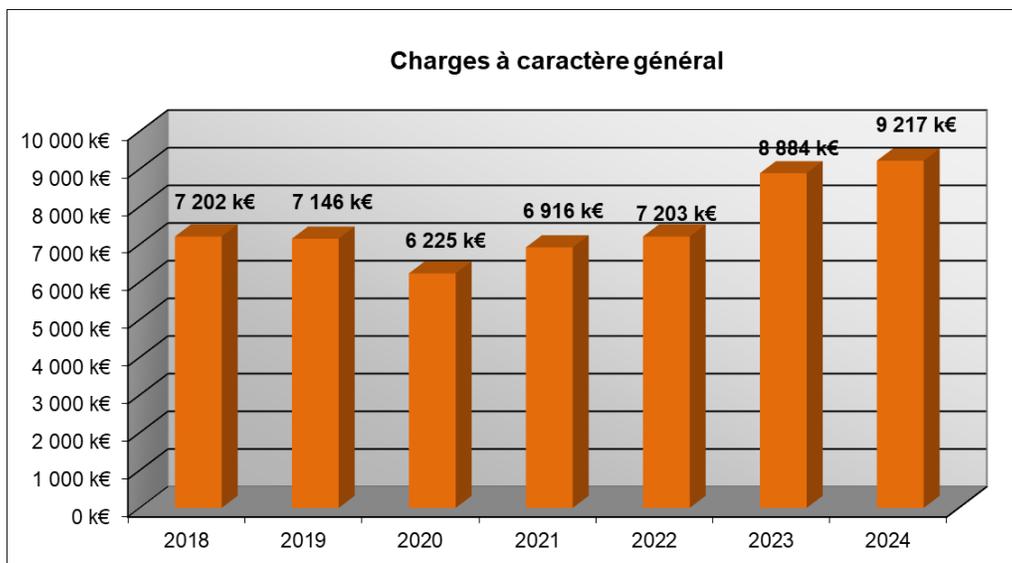
Les seuls nouveaux recrutements viseront essentiellement à clore les engagements du mandat en lien avec les attentes fortes des habitants notamment la sécurité et la végétalisation, l'entretien et l'aménagement des espaces publics. Chaque départ volontaire ou à la retraite sera par ailleurs l'occasion d'interroger l'organisation interne et la nécessité d'un remplacement.

Ce contexte conforte aussi la volonté de la collectivité de continuer à déployer des actions en faveur de la carrière et de qualité de vie au travail dans un objectif de fidélisation et d'engagement de ses agents :

- Renforcer le dialogue social pour partager et améliorer collectivement les conditions de travail ;
- Favoriser la montée en compétences et l'épanouissement professionnel au travers notamment :
  - o Du plan de formation et le déploiement de la formation interne dans un objectif de maîtrise budgétaire mais surtout de cohésion et valorisation des savoir-faire présents dans la collectivité ;
  - o De l'accompagnement à la mobilité interne (11 en 2022, 16 en 2023 et 17 en 2024) et des évolutions de carrière ;
- Développer l'information et la communication internes.

### **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Après une forte hausse en 2023 (+23,3 %), dont la moitié est imputable à l'augmentation significative de la facture énergétique, la croissance des charges à caractère général est en net recul sur l'exercice 2024 (+3,7 %). Elles s'élèveront au compte administratif 2024 à 9,2 M€ (contre 8,9 M€ au CA 2023).



**Au budget primitif 2025, les crédits qu'il est proposé d'inscrire au chapitre des charges à caractère général restent stables par rapport à ceux de 2024 :**

	BP 2024	PROJET BP 2025	Evo. BP 2024/2025
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>10 007 k€</b>	<b>10 019 k€</b>	<b>0,1%</b>
Fluides et chauffage	2 429 k€	2 130 k€	-12,3%
Carburants	211 k€	213 k€	0,9%
Alimentation	1 018 k€	1 031 k€	1,3%
Autres achats	1 200 k€	1 172 k€	-2,4%
Entretien, réparation et maintenance	2 470 k€	2 663 k€	7,8%
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	45 k€	137 k€	207,5%
Achats de prestations de services	802 k€	785 k€	-2,0%
Assurances	178 k€	256 k€	43,7%
Affranchissement et télécommunications	150 k€	99 k€	-34,1%
Impôts et taxes	118 k€	147 k€	24,0%
Formation et déplacement personnel	136 k€	97 k€	-28,4%
Insertions, catalogues et imprimés	245 k€	244 k€	-0,3%
Transport	141 k€	156 k€	10,5%
Conseils communaux	120 k€	120 k€	0,0%
Autres charges générales	745 k€	769 k€	3,2%

Il est prévu une économie comprise entre 0,3 M€ et 0,4 M€ sur la facture énergétique, en lien avec la baisse des prix du gaz (de l'ordre de 15 % à 20 %) et de l'électricité (de l'ordre de 15 %) et la maîtrise de nos consommations.

Cette économie réalisée auprès des fournisseurs de gaz et d'électricité sera pour partie réinvestie par la collectivité dans des domaines tels que la poursuite de la végétalisation des espaces publics et des opérations d'optimisation du fonctionnement de l'éclairage public.

La Ville de Talence, comme pour bon nombre de collectivités lorsqu'elles arrivent à s'assurer (bâtiments et véhicules), verra aussi en 2025 ses contrats d'assurance fortement augmenter, de près de 80 k€.

De manière exceptionnelle, la Ville de Talence devra rembourser pour 160 k€ de charges auprès de Bordeaux Métropole (suite à des oublis de la CLECT relatifs à l'opération de renouvellement urbain sur le quartier de Thouars).

A noter enfin la clôture au 1<sup>er</sup> janvier 2025 des deux budgets annexes. Désormais, les charges à caractère général liées à la régie des transports sont donc directement inscrites au budget principal (88 k€). En contrepartie, la subvention d'équilibre n'a plus lieu d'être non plus.

Comme chaque année, seront reconduites les deux enveloppes dédiées au Conseil municipal des enfants (16 k€) et aux Conseils Participatifs de Quartier (120 k€).

## Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

En 2023, la Ville avait très sensiblement renforcé son soutien financier au secteur associatif et au centre communal d'action sociale (CCAS). A titre d'exemple, pour ce dernier, une délibération a été prise en novembre 2023 pour augmenter la subvention votée au budget primitif de 450 k€. L'objectif était notamment de pallier des difficultés de trésorerie, le CCAS devant faire face à des décalages de versement de certaines participations de ces principaux financeurs.

Depuis, cet effort est maintenu et les crédits inscrits restent globalement stables. A noter qu'en 2025, avec la suppression du budget annexe de la régie des transports, la subvention d'équilibre disparaît et les crédits permettant le fonctionnement du service sont directement inscrits aux chapitres des charges à caractère général et des charges de personnel.

Au budget primitif 2025, hors subvention versée en 2024 à la régie des transports, les crédits qu'il est prévu d'inscrire à ce chapitre (7 905 k€) sont donc quasiment stables.

	BP 2024	PROJET BP 2025	Evo. BP 2024/2025
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>8 343 k€</b>	<b>7 905 k€</b>	<b>-5,3%</b>
Subventions aux associations	2 475 k€	2 475 k€	0,0%
Subvention au CCAS	4 100 k€	4 100 k€	0,0%
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	534 k€	530 k€	-0,8%
Contribution aux écoles privées	467 k€	483 k€	3,5%
Participations au PLIE et à la Mission Locale	140 k€	145 k€	3,6%
Subvention régie des transports	273 k€	0 k€	-100,0%
Autres charges de gestion courante	354 k€	172 k€	-51,5%

Au sein de ce chapitre de dépenses, les subventions versées au CCAS (4 100 k€) et aux associations (2 475 k€) représentent donc la majeure partie des crédits. **Ces acteurs, garants d'une action de proximité et d'un lien social indispensable, sont des partenaires privilégiés de la Ville de Talence**, raisons pour lesquelles nous proposerons de maintenir le niveau des subventions versées (enveloppe globale d'un peu plus de 6,5 M€).

A noter aussi que les autres charges de gestion courante sont en diminution entre 2024 et 2025, la Ville ayant dû sur l'exercice 2024 inscrire des crédits (210 k€) pour le versement (avec un caractère exceptionnel) d'une indemnité liée à une transaction immobilière dans le cadre de la requalification du quartier de Thouars.

Les autres postes de dépenses de ce chapitre sont nettement moins importantes. Il importe toutefois de signaler la hausse des participations de la Ville au PLIE et à la Mission locale (+3,6 %), tout comme la contribution aux écoles privées (dépense obligatoire) en lien avec l'évolution du nombre d'élèves talençais.

Il est enfin provisionné 172 k€ pour diverses autres charges exceptionnelles (remboursements d'usagers, subventions exceptionnelles...).

## **Chapitre 014 - Atténuations de produits**

Ce chapitre de dépenses retrace les relations financières avec Bordeaux Métropole. Les crédits inscrits au budget primitif 2025 sont en légère hausse (+1,0 %) pour s'élever à 7 251 k€.

	BP 2024	PROJET BP 2025	Evo. BP 2024/2025
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 178 k€	7 251 k€	1,0%
Attribution de compensation Bordeaux Métropole	6 828 k€	6 901 k€	1,1%
FPIC	350 k€	350 k€	0,0%

Le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) de Bordeaux Métropole a été validé en fin d'année dernière, statuant sur l'augmentation de 1,1 % de l'attribution de compensation de fonctionnement. Comme chaque année, cette évolution correspond à la révision des niveaux de service dans le cadre de la mutualisation du service informatique (augmentation du parc de matériel informatique, développement des logiciels métier...).

La participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) restera à priori stable (350 k€).

## **Chapitre 66 – Charges financières**

En lien avec la remontée des taux d'intérêts et les derniers emprunts souscrits (5 M€ auprès de la Banque Postale en fin d'année 2022 et 3,3 M€ auprès de la Société Générale tout au long de l'année 2023), les frais financiers étaient en hausse en 2024. Il est projeté qu'ils soient en diminution sur l'année 2025, de 966 k€ à 706 k€, en lien avec la baisse des taux d'intérêt notamment.

## **Chapitre 67 – Charges spécifiques**

Avec le changement de nomenclature comptable (passage en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024), la plupart des crédits qui étaient imputés au chapitre 67 le sont désormais au chapitre 65. Il ne reste plus que les annulations de titres :

	BP 2024	PROJET BP 2025	Evo. BP 2024/2025
Chapitre 67 - Charges spécifiques	14 k€	15 k€	3,6%
Titres annulés	14 k€	15 k€	3,6%

## Chapitre 68 – Dotations aux provisions, dépréciations

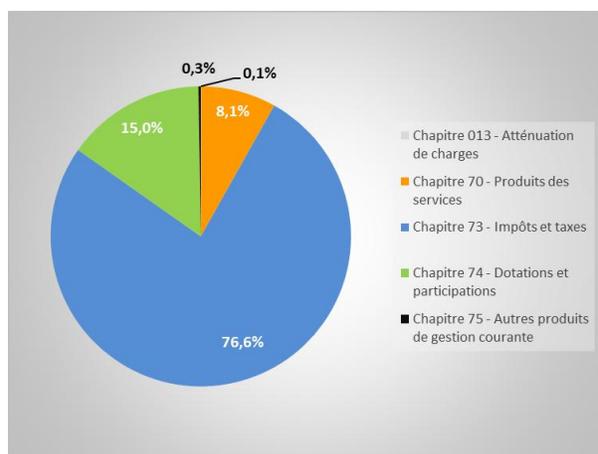
Au sein de ce chapitre, sont inscrits des crédits permettant de faire face à différents risques, notamment d'ordre contentieux, mais pas uniquement. Dans son dernier rapport, la Chambre Régionale des Comptes a formulé une recommandation consistant à constituer une provision pour le paiement de jours épargnés sur le CET (compte épargne temps). Il est donc proposé d'inscrire à ce budget primitif 2025 un montant de 38 k€, expliquant ainsi l'augmentation entre le montant du BP 2024 (31 k€) et celui du BP 2025 (72 k€).

### 2.2 Des recettes de fonctionnement dont l'évolution ralentit dans des proportions comparables à celles des dépenses

Les produits de la fiscalité directe composant pour une très large part les recettes de fonctionnement de la collectivité, l'évolution de ces dernières est étroitement corrélée au coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui sera pour 2025 de 1,7 % (contre 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023). **La dynamique des recettes de fonctionnement se réduit donc fortement en 2025** (+1,7 %, contre +4,4 % en 2024). Elles s'élèvent à 60 738 k€ au budget primitif 2025 (contre 59 729 k€ au BP 2024).

	BP 2024	PROJET BP 2025	Evo. BP 2024/2025
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>59 729 k€</b>	<b>60 738 k€</b>	<b>1,7%</b>
Chapitre 013 - Atténuation de charges	30 k€	30 k€	0,0%
Chapitre 70 - Produits des services	4 843 k€	4 846 k€	0,1%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	45 555 k€	45 920 k€	0,8%
Chapitre 74 - Dotations et participations	8 395 k€	8 979 k€	7,0%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	148 k€	151 k€	2,0%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 k€	0 k€	so
Chapitre 77 - Produits spécifiques	0 k€	0 k€	so
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0 k€	0 k€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	758 k€	811 k€	7,1%
<b>soit recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>58 972 k€</b>	<b>59 927 k€</b>	<b>1,6%</b>
<b>soit excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>so</b>
<b>soit recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>758 k€</b>	<b>811 k€</b>	<b>7,1%</b>

Même si les dotations et participations sont à nouveau en hausse (progression de la dotation globale de fonctionnement), la part des ressources fiscales dans la composition des recettes de fonctionnement reste très largement majoritaire (plus des trois quarts).



## Chapitre 73 – Impôts et taxes

Comme indiqué ci-dessus, la croissance prévisionnelle du produit des impôts et taxes est en forte réduction, passant de 4,0 % en 2024 à 0,8 % en 2025.

	BP 2024	PROJET BP 2025	Evo. BP 2024/2025
<b>Chapitre 73 - Impôts et taxes</b>	45 555 k€	45 920 k€	0,8%
Taxes foncières et d'habitation	40 735 k€	41 300 k€	1,4%
Dotation de solidarité métropolitaine	2 100 k€	2 100 k€	0,0%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	2 000 k€	1 800 k€	-10,0%
Taxe sur l'électricité	650 k€	650 k€	0,0%
Droits de place	20 k€	20 k€	0,0%
Taxe Locale sur la publicité extérieure	50 k€	50 k€	0,0%

Représentant plus des deux tiers des recettes réelles de fonctionnement, le produit des taxes foncières et taxe d'habitation s'élève à 41 300 k€ au budget primitif 2025 (contre 40 735 k€ au BP 2024, soit +1,4 % par rapport aux montants prévisionnels de l'année passée).

Pour la dixième année consécutive, les taux d'imposition n'augmenteront pas, la progression du produit des taxes foncières et d'habitation est donc uniquement liée à celle des bases d'imposition.

Suite à des difficultés de recouvrement de certains impôts par les services fiscaux, le produit réellement perçu en 2024 avait été inférieur à celui prévu (40,1 M€, contre 40,7 M€). Pour 2025, en repartant de ce produit perçu en 2024, l'hypothèse d'une augmentation de 3,0 % est prise, se décomposant ainsi :

- +1,7 % pour la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives ;
- +1,3 % de variation physique (construction/agrandissement/rénovation).

Viennent ensuite les droits de mutation à titre onéreux. En 2024, une baisse de 500 k€ de cette recette avait été anticipée pour une estimation à 2 000 k€. Finalement, la Ville de Talence a perçu un produit de 1 801 k€, sous l'effet des difficultés persistantes du marché de l'immobilier. **Au budget primitif 2025, il est projeté une recette similaire à celle recouvrée en 2024, à savoir 1 800 k€.**

Selon les informations transmises par Bordeaux Métropole, la dotation de solidarité métropolitaine serait estimée pour 2025 à 2 200 k€. Par mesure de prudence, notamment au regard de ses modalités de calcul, il sera proposé au budget primitif 2025 de reconduire le même montant qu'en 2024 (2 100 k€). Pour rappel, en application du pacte financier et fiscal métropolitain, la DSM 2025 est indexée sur l'évolution entre 2024 et 2025 des ressources fiscales élargies et des dotations de l'Etat perçues par Bordeaux Métropole, déduction faite de la part métropolitaine de la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Enfin, il sera aussi proposé que les autres produits fiscaux restent stables entre les budgets primitifs 2024 et 2025.

## **Chapitre 74 – Dotations et participations**

Dans le cadre de la très tardive loi de finances pour 2025, l'Etat s'est engagé à augmenter l'enveloppe des dotations versées aux collectivités locales. **Il est donc proposé d'inscrire au budget primitif 2025 un montant en hausse, les dotations et participations passant de 8 295 k€ à 8 979 k€.**

	BP 2024	PROJET BP 2025	Evo. BP 2024/2025
<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>	<b>8 395 k€</b>	<b>8 979 k€</b>	<b>7,0%</b>
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4 650 k€	4 600 k€	-1,1%
Dotation de solidarité urbaine	2 700 k€	2 900 k€	7,4%
Dotation nationale de péréquation	250 k€	240 k€	-4,0%
Participations de la CAF	600 k€	750 k€	25,0%
Compensations fiscales	150 k€	150 k€	0,0%
Autres dotations et participations	45 k€	339 k€	650,0%

Entre la suspension de l'écrêtement de la part forfaitaire, l'évolution démographique et la croissance de la dotation de solidarité urbaine, **la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat sera en hausse de près de 150 k€, soit une évolution comparable à celle de l'année passée.** Au total, au budget primitif 2025, la dotation globale de fonctionnement sera de 7 740 k€, se décomposant ainsi :

- Part forfaitaire : 4 600 k€ ;
- Dotation de solidarité urbaine : 2 900 k€ ;
- Dotation nationale de péréquation : 240 k€.

Il sera également proposé de réajuster les participations de la CAF aux montants réellement perçus en 2024, à hauteur de 750 k€.

Enfin, trois autres participations de l'Etat perçues en 2024 (mais non inscrites au budget primitif) seront cette fois enregistrées :

- Expérimentation territoires 0 non-recours : 73 k€ ;
- Contrats adulte relais : 50 k€
- Remboursement d'une partie (pour les écoles maternelles) de la contribution versée aux écoles privées : 150 k€.

## **Chapitre 70 – Produits des services**

En 2024, avec la réouverture du stade nautique sur une année pleine, le produit des services était en hausse significative (+15,2 %). Pour 2025, en partant de l'hypothèse que la fréquentation des services périscolaires et extrascolaires soit toujours aussi importante, il est anticipé la quasi-stabilité des recettes inscrites à ce chapitre.

Il est ainsi proposé d'inscrire 4 846 k€ au BP 2025 :

	BP 2024	PROJET BP 2025	Evo. BP 2024/2025
<b>Chapitre 70 - Produits des services</b>	<b>4 843 k€</b>	<b>4 846 k€</b>	<b>0,1%</b>
Redevances d'occupation du domaine public	330 k€	335 k€	1,5%
Redevances services culturels	259 k€	249 k€	-3,9%
Redevances services sportifs	741 k€	766 k€	3,4%
Redevances services périscolaires	1 750 k€	1 900 k€	8,6%
Reversement Métropole compétence propreté	936 k€	936 k€	0,0%
Remboursement de mise à disposition de personnels	157 k€	120 k€	-23,3%
Redevance de stationnement	220 k€	220 k€	0,0%
Remboursement CCAS suite mutualisation informatique	64 k€	64 k€	0,0%
Autres produits	387 k€	257 k€	-33,6%

### **Les autres recettes réelles de fonctionnement**

Parmi les autres recettes de fonctionnement, il est prévu que les remboursements de charges de personnel (chapitre 013 - le plus souvent dans le cadre d'arrêt maladie) soient stables (30 k€), au regard du produit réellement perçu en 2023 (40 k€).

Le produit des loyers (chapitre 75) est en légère augmentation (+2,0 %) pour s'élever à 151 k€.

### **3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DES DEPENSES EN HAUSSE, TRADUCTION DE LA REALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

#### **QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2025 ?**

**La Ville de Talence**, forte d'une section de fonctionnement dont les équilibres restent préservés, **entend poursuivre son programme d'investissement pour l'aménagement du territoire et l'amélioration de ses infrastructures.**

La Ville fait ainsi le choix de présenter **un programme d'investissement de plus de 100 M€ entre 2025 et 2028.**

L'effort supplémentaire engagé l'année dernière **en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique** est maintenu, notamment sur les groupes scolaires (cours et bâtiments). **Avec l'éducation, continuent également à être priorisés des secteurs tels que l'environnement, le cadre de vie et le vivre-ensemble.**

Deux projets principaux seront en cours de réalisation sur l'exercice 2025 : le Grand Peixotto-Margaut et la réhabilitation du Château des Arts. Pour les autres, il s'agira essentiellement de finaliser les études, notamment pour la nouvelle cuisine centrale, le groupe scolaire Camus ou encore la salle de diffusion et le planétarium.

#### **3.1 Les dépenses d'investissement**

**Comme présenté dans le rapport sur les orientations budgétaires, la Ville poursuit son programme d'investissement.** Dans ce contexte difficile, **la Ville de Talence fait en effet le choix de porter un programme d'investissement ambitieux pour les années à venir, de près de 100 M€ entre 2025 et 2028** (soit 25 M€ par an en moyenne). Il s'agit de poursuivre les actions menées en matière d'aménagement des espaces publics et d'améliorer l'offre de services publics avec des infrastructures réhabilitées et modernisées.

En plus, la Ville reconduit les projets qui ont été actés sur les deux dernières années en faveur de la transition écologique :

- Végétalisation des cours d'écoles ;
- Réalisation de travaux en faveur de la sobriété énergétique des bâtiments ;
- Installation d'une chaufferie biomasse adossée au stade nautique.

**Le programme d'investissement est chaque année (et même plusieurs fois par an) mis en perspective des capacités financières de la Ville. Il est certes ambitieux mais élaboré de telle sorte que le niveau d'endettement reste soutenable.** Au cours des derniers mois, certains projets (le planétarium et la salle de diffusion notamment) ont vu leur programme/calendrier être repensés pour en diminuer le coût et l'étaler sur plusieurs exercices.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2026	2027	2028
<b>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</b>	<b>13 400</b>	<b>13 880</b>	<b>9 100</b>	<b>3 100</b>
Château des Arts	1 100	8 000	6 000	
Grand Peixotto-Margaut	5 354	1 670		
Aménagement et végétalisation des espaces publics	2 866	1 650	650	650
Chaufferie biomasse	824			
Entretien du patrimoine	1 750	1 750	1 750	1 750
Travaux d'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments	500	500	500	500
Rénovation CTM	130			
Réouverture de la halte de Talence Médoquine	240	110		
Requalification quartier de Thouars	500	200	200	200
Rénovation de l'Eglise Notre-Dame	135			
<b>VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITES</b>	<b>7 735</b>	<b>9 850</b>	<b>9 900</b>	<b>13 850</b>
Groupe scolaire Lapie	39			
Groupe scolaire Camus	1 300	4 050	2 700	2 400
Groupe scolaire Ravel (en complément de Bordeaux Métropole)		200	400	
Groupe scolaire Saint-Exupéry (en complément de Bordeaux Métropole)				500
Groupe scolaire Picasso (en complément de Bordeaux Métropole)				500
Plan cours d'écoles	865	200	200	
Extension Îlot des enfants	1 150			
Nouvelle cuisine centrale	425	3 800	2 500	300
Pôle d'animation Crespy	1 100	300		
Maison publique Raba	50			
Salle de diffusion	60	200	1 200	5 500
Planétarium	100	1 000	2 500	2 650
Stade nautique Henri Deschamps	295			
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale) et construction d'un dojo	2 250			
Nouvel espace pour la gymnastique	100	100	400	2 000
<b>PROXIMITE-SECURITE ET PARTICIPATION CITOYENNE</b>	<b>172</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>200</b>
Budget participatif		200		200
Vidéoprotection	172			
<b>AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 295</b>	<b>2 519</b>	<b>3 582</b>	<b>4 361</b>
Acquisition de matériels	720	720	720	720
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	811	819	859	899
Autres projets et dépenses imprévues	2 764	981	2 004	2 742
<b>TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 602</b>	<b>26 449</b>	<b>22 582</b>	<b>21 511</b>
		<b>96 144</b>		

*A noter que les estimations du programme d'investissement 2025-2028, indiquées ici, sont naturellement susceptibles d'être régulièrement actualisées et modifiées en fonction :*

- *De l'avancement des projets (notamment du fait des contraintes techniques et réglementaires),*
- *Du coût réel des dépenses soumis au résultat des appels d'offres et à l'actualisation des prix.*

*Il importe également de rappeler que les chiffres indiqués correspondent aux différents calendriers prévisionnels de paiement (et non d'engagement des crédits).*

A ce jour, voici le suivi financier des principaux projets d'investissement (les plus importants en termes d'enveloppe financière) :

(en milliers d'euros TTC)	Montants mandatés entre 2017 et 2024								Restes à réaliser 2024	Montants inscrits au BP 2025	Montants à inscrire aux BP suivants	Coût total estimé du projet
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024				
Stade nautique Henri Deschamps	18	39	176	1 225	2 894	9 597	7 810	973	294			23 026
Groupe scolaire Lapie		3	37	435	2 400	2 946	1 872	109	39			7 842
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale) et construction d'un dojo						1 888				2 230		4 118
Grand Peixotto-Margaut		26			32	38	178	1 195	965	7 500		9 933
Château des Arts (hors acquisition foncière)						72	241	852	118	2 000	13 000	16 283
Groupe scolaire Camus						32	49	21		1 300	9 850	11 252
Nouvelle cuisine centrale							45	74	200	425	6 400	7 144
Pôle d'animation Crespy							19		156	1 200	50	1 425
Salle de diffusion						22	22	6	21	200	11 750	12 020
Planétarium						22		58		300	7 250	7 630
Nouvel espace pour la gymnastique										100	4 900	5 000

\* Les crédits inscrits pour ce projet au BP 2025 sont volontairement sur-estimés pour faire face à d'éventuels aléas de chantier, avenants, révisions de prix...

Au budget primitif 2025, pour mener à bien ces projets, il est nécessaire d'inscrire **des dépenses d'investissement d'un montant de 27 726 k€** (contre 20 755 k€ au BP 2024) :

	BP 2024	PROJET BP 2025
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>20 755 k€</b>	<b>27 726 k€</b>
dont acquisitions foncières	300 k€	15 k€
dont dépenses d'équipement	14 973 k€	23 481 k€
dont reversements Bordeaux Métropole (AC + remboursement RNS)	758 k€	811 k€
dont remboursement d'emprunt	2 200 k€	2 400 k€
dont remboursement d'emprunt sur ligne de trésorerie	1 700 k€	0 k€
dont dépôts et cautionnements reçus	5 k€	5 k€
dont autres dépenses réelles d'investissement	62 k€	0 k€
dont neutralisation ACI (opération d'ordre)	758 k€	811 k€
dont autres opérations d'ordre	0 k€	203 k€

**Les dépenses d'équipement s'établissent à 23 496 k€** (y compris acquisitions foncières). Ces crédits serviront notamment à poursuivre ou engager les travaux suivants :

- Le Grand Peixotto-Margaut (bâtiments et jardins) : 7 500 k€
- La réhabilitation du Château des Arts : 2 000 k€
- La réhabilitation et extension du groupe scolaire Camus : 1 300 k€
- La construction d'une nouvelle cuisine centrale : 425 k€
- L'ouverture d'un nouveau pôle d'animation à Crespy : 1 200 k€
- La construction d'une salle de diffusion : 200 k€
- La construction d'un planétarium : 300 k€
- La création d'un nouvel espace pour la pratique de la gymnastique : 100 k€
- La réouverture de la gare de Talence - Médoquine : 120 k€
- L'aménagement et la végétalisation de 7 places publiques : 1 180 k€
- Le réaménagement et la végétalisation des cours d'école : 360 k€
- L'installation d'une chaufferie biomasse au stade nautique : 800 k€
- L'extension de l'Îlot des enfants : 715 k€
- Les travaux sur l'église Notre-Dame : 130 k€
- La requalification du quartier de Thouars : 250 k€

Cette année 2025 verra, en plus de l'opération d'aménagement et de végétalisation des 7 places, d'importantes interventions sur les espaces publics (aires de jeux pour enfants, espaces verts et voiries notamment) pour un montant de 1 262 k€.

Des crédits d'un montant de 2 283 k€ seront aussi prévus pour les interventions sur le patrimoine municipal existant (travaux de sobriété énergétique, travaux de mise en accessibilité et de mise en conformité, entretien durable...).

Sont également inscrits des crédits pour procéder aux paiements auprès de Bordeaux Métropole pour la réhabilitation et extension du stade Pierre Paul Bernard et la construction du pôle administratif et sportif (1 520 k€), ainsi que du Dojo (710 k€), pour un total de 2 230 k€.

L'enveloppe relative à l'acquisition de matériel pour le bon fonctionnement des services reste à peu près stable (682 k€).

Enfin, dans le cadre de la mutualisation du service informatique et du versement à Bordeaux Métropole de l'attribution de compensation d'investissement, il est nécessaire d'inscrire au budget primitif 2025 un montant de 811 k€.

Concernant le remboursement des emprunts, en lien avec les prêts contractés en 2022 et 2023 (notamment pour les réhabilitations/extensions du groupe scolaire Paul Lapie et du stade nautique Henri Deschamps), les montants sont logiquement en hausse, passant de 2 200 k€ au BP 2024 à 2 400 k€ au BP 2025.

### Focus sur l'analyse environnementale des dépenses d'investissement du BP 2025

La loi de finances pour 2024, dans son article 191, instaure l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de réaliser une **évaluation environnementale des budgets exécutés**.

Cette obligation se matérialise, à compter du vote du compte administratif 2024, par un état annexé s'intitulant « impact du budget pour la transition écologique ». Cet état présente **les dépenses d'investissement** qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement aux **objectifs de transition écologique de la France**.

**La Ville de Talence**, fidèle à ses engagements en matière de transition écologique, **a souhaité dépasser le cadre de cette nouvelle obligation**. La Ville a ainsi choisi d'étendre le périmètre d'analyse à **l'ensemble des dépenses du compte administratif 2024** (c'est-à-dire en intégrant les dépenses de fonctionnement) et réalise également l'évaluation environnementale **des dépenses d'investissement du budget primitif 2025**.

**Cette approche active et volontariste doit permettre à la Ville de passer d'une simple évaluation environnementale de son budget (à posteriori) à une véritable démarche de budget vert (à priori).**

La méthodologie utilisée pour réaliser l'évaluation environnementale du budget de la Ville de Talence est issue des travaux de l'I4CE – Institut de l'Économie pour le Climat, institut de recherche à but non lucratif, qui a développé un cadre d'analyse commun aux collectivités locales tout en s'adaptant à leurs spécificités budgétaires.

L'application de cette méthodologie, conjuguée au respect des principes qui la guident (parcimonie des moyens, transparence, bonne foi, prudence et charge de la preuve), a été confiée à un prestataire spécialisé, **garantissant l'objectivité de la démarche.**

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2025 ont ainsi été classées selon 5 catégories au regard de leur effet sur le climat.

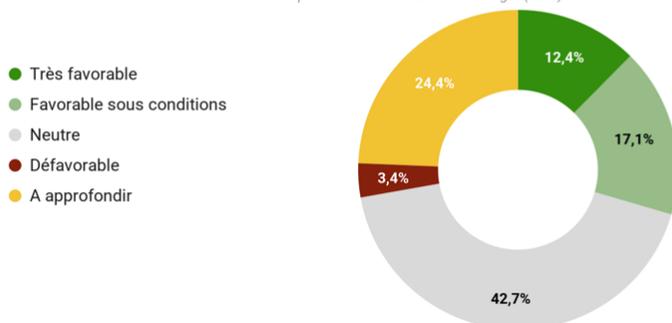


## Résultats de l'évaluation environnementale du BP 2025

### Présentation générale

Impact des investissements du BP 2025 sur l'atténuation du changement climatique

Part des dépenses d'investissement du budget (en %)



- Les dépenses **contribuant positivement** à la lutte contre le dérèglement climatique représentent **29,5 % du budget d'investissement 2025**.
- **42,7 %** des dépenses d'investissement **n'ont pas d'impact significatif sur les émissions de GES**.
- **24,4 %** des dépenses analysées ne peuvent être qualifiées à ce stade compte tenu de la maturité des projets ou du **manque d'informations**. L'objectif est de réduire cette part lors de l'évaluation environnementale du CA 2025.
- Les dépenses dont l'**impact GES est significatif** représentent **3,4 % des dépenses prévisionnelles** d'investissement.

### 3.2 Les recettes d'investissement

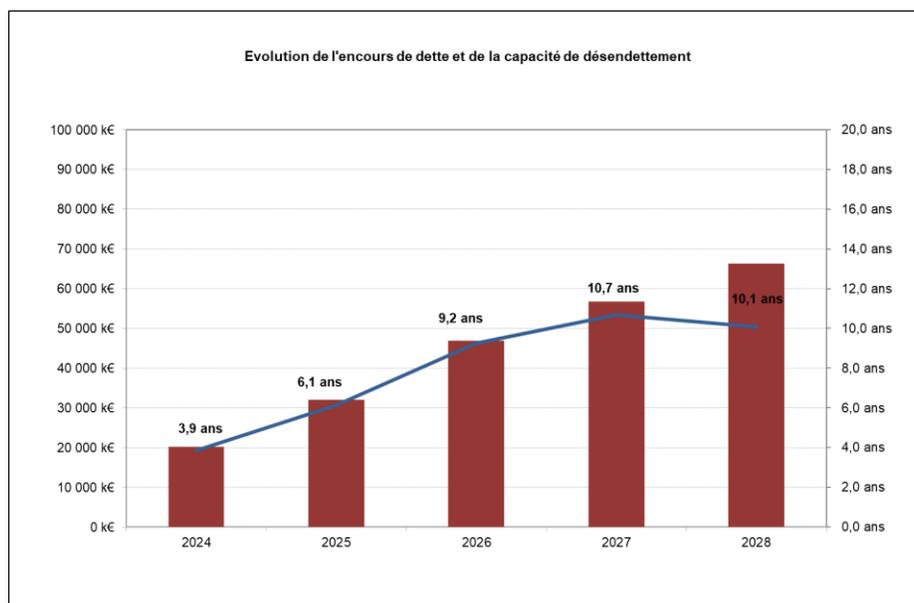
Pour assurer le financement de ces dépenses d'investissement, **la Ville de Talence disposera au budget primitif 2025 des ressources propres suivantes :**

- L'épargne dégagée de la section de fonctionnement : 3 060 k€ (dotation aux amortissements de 2 233 k + virement de la section de fonctionnement de 827 k€)
- Le FCTVA : 2 350 k€
- La taxe d'aménagement : 400 k€
- Les subventions : 655 k€
- La cession de propriétés : 800 k€

**D'un montant total de 7 483 k€ (y compris opérations d'ordre), ces ressources propres seront complétées d'un emprunt (20 244 k€) pour équilibrer la section d'investissement du budget primitif 2025.** Ce montant sera réajusté au moment du budget supplémentaire, avec la reprise des résultats et des restes à réaliser, et sera, comme chaque année, en tout ou partie contracté en fonction du taux de réalisation de nos investissements et de l'évolution réelle de nos dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

	BP 2024	PROJET BP 2025
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>20 755 k€</b>	<b>27 726 k€</b>
dont subventions	100 k€	655 k€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	2 750 k€	2 750 k€
dont produits des cessions d'immobilisation	3 200 k€	800 k€
dont autres recettes réelles d'investissement	115 k€	15 k€
dont virement de la section de fonctionnement	768 k€	827 k€
dont dotation aux amortissements	2 209 k€	2 233 k€
dont autres opérations d'ordre	0 k€	203 k€
dont emprunt d'équilibre	9 913 k€	20 244 k€
dont emprunt sur ligne de trésorerie	1 700 k€	0 k€

Le recours à l'emprunt sera donc forcément nécessaire en 2025 et sur les années qui suivent pour financer le programme d'investissement présenté précédemment. Pour autant, comme indiqué dans le rapport sur les orientations budgétaires, **la Ville devrait être en mesure de continuer à afficher des ratios en deçà des seuils d'alerte et notamment une capacité de désendettement inférieure à 12 ans.**



## EN CONCLUSION :

Tandis que la situation budgétaire de l'Etat est particulièrement complexe et que de nombreuses incertitudes demeurent au niveau international, la Ville de Talence est prête à relever le défi qui se présente à nous en 2025.

Sans mettre en difficulté financière la collectivité et sans augmenter, pour la dixième année consécutive, les impôts, nous sommes en effet **en capacité de maintenir le niveau de service rendu et les aides apportées**, notamment au bénéfice des populations les plus fragiles, de l'enfance et de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

**La saine et rigoureuse gestion des dernières années permet non seulement de continuer à œuvrer au quotidien, mais aussi de poursuivre l'ambitieux programme d'investissement**, dont le volume est calibré au regard de nos marges de manœuvre et de notre endettement. **En toute responsabilité, des choix ont par exemple été faits** ces derniers mois et certains projets (le planétarium et la salle de diffusion notamment) ont vu leur programme/calendrier être repensés pour en diminuer le coût et l'étaler sur plusieurs exercices. D'autres projets emblématiques sont par ailleurs en cours de réalisation, comme le Grand Peixotto-Margaut ou la réhabilitation du Château des Arts dont les travaux débiteront en 2025.

Ce budget primitif 2025 est la traduction financière des actions mises en œuvre et des projets portés par la Ville, **pour que Talence reste une Ville solidaire et agréable à vivre.**